



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0309

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réseau de chaud et froid urbains Centre Métropole - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0309**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réseau de chaud et froid urbains Centre Métropole - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2016-1474 du 19 septembre 2016, le contrat de DSP du réseau de chaud et de froid urbains Centre Métropole a été attribué à la société ELM, filiale de Dalkia. Ce contrat a été signé le 4 octobre 2016, pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Il a fait l'objet de 2 avenants. Il a, notamment, été acté dans l'avenant 2 pris par délibération n° 2019-3617 du 8 juillet 2019 qu'un réseau de froid serait réalisé sur le quartier de Gerland aux risques et périls du délégataire. Il a également été acté que la création de ce réseau impliquerait le cas échéant l'achat de moyens de production de froid existants auprès de la Ville de Lyon.

La mission de développement commercial du service public de chaud et froid urbains qui incombe au délégataire implique la réalisation de travaux d'extension des réseaux de chaud et froid urbains ainsi que, le cas échéant, de renforcement des installations de production correspondantes. Conformément au transfert de risques prévu par le Contrat, le risque d'offres est porté par le délégataire qui peut réaliser ces travaux sans la conclusion d'un avenant dès lors qu'ils sont compris dans l'objet du contrat. En revanche, il est apparu nécessaire d'introduire des modalités d'information :

- pour permettre au délégant de s'opposer à la réalisation des travaux s'il estime qu'ils sont étrangers à l'objet du contrat,
- pour sécuriser le délégataire sur la qualification des biens réalisés qui sont des biens de retour.

L'avenant présenté prévoit par ailleurs :

- de mettre à disposition du délégataire le sous-sol du skate park situé à Gerland propriété de la Ville de Lyon et ce afin de réaliser une centrale de production de froid, en lieu et place de l'acquisition de moyens de production existants prévus initialement. La Ville souhaite procéder à un transfert de gestion avec la Métropole de Lyon plutôt que par la signature d'une convention d'occupation avec le délégataire. Celui-ci utilisera cet espace pour y installer un groupe froid permettant de développer son réseau de froid sur le quartier de Gerland,
- de modifier la formule qui permet de répercuter les subventions obtenues sur le tarif : en l'état actuel, elle conduit à redistribuer plus de subventions que réellement perçus en cas de développements supplémentaires. Certains développements du réseau peuvent ainsi s'avérer non viables économiquement du fait de ce mécanisme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au contrat de DSP de chaud et froid urbains Centre Métropole à passer entre la Métropole et la société ELM.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.